



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
01/04/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

OBJET :
Révision des tarifs de location de salles
N°27/26

L'an deux mil vingt-six, le 13 avril à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELAÎTRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

JM DELAÎTRE, S. BOYER, C. DROUET, C. THIROUIN, JF. SORNEIN, M. KHIR, P. DARAGON, C. ANDREI, K. LIGER, P. DA COSTA, M. COUTURIER, B. HADJALI

ÉTAIENT ABSENTS : C. SOPARNOT représentée par S. BOYER ; B BRULE représenté par C. DROUET ; S. PINTO

SECRETAIRE DE SEANCE : S. BOYER

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 13 avril 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs de location de la Salle Polyvalente Salle Daragon et salle Regnier « maison des associations »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DÉCIDE :

- D'adopter les nouveaux tarifs ci-dessous, applicables au **1er mai 2026**

SALLE CLAUDE DARAGON		
DESIGNATION	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
Forfait du samedi 10H00 au dimanche matin 10h00		
Habitants de Pecqueuse	540	555
Extérieurs	865	885
Forfait Week-end – du vendredi soir 19h00 au dimanche soir 18h00		
Habitants de Pecqueuse	800	820
Extérieurs	1280	1310
Location de la vaisselle		
Habitants de Pecqueuse	100	100
Extérieurs	120	120
Ménage	285	300
Tournage de films salle + extérieurs par 24 heures	1125	1150
Spectacle de moins de 3 heures avec billetterie	340	350
Spectacle de plus de 3 heures avec billetterie	565	580
Location de la scène montage / démontage	250	260
Location du matériel son et lumière dynamique conditionné à ingénieur du son	280	300
Pack concert conditionné à ingénieur du son	450	500

SALLE JACQUES REGNIER MAISON DES ASSOCIATIONS

<u>DESIGNATION</u>	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
Habitants de Pecqueuse	270	280
Organismes privés extérieurs hors week-end	145	155
Extérieurs	430	450
Forfait Week-end		
Habitants de Pecqueuse	400	420
Extérieurs	640	670
Ménage	100	110
Tournage de films salle + extérieurs par 24 heures	600	630

prorata du remboursement de l'acompte (50% de la location) en fonction de la date d'annulation :
supérieur à 2 mois 100 %, entre 1 et 2 mois 75 %, entre 15 jours et 30 jours 50 %, moins de 15 jours 0 %
Caution : 1500 € (salle) et 350€ (ménage)

D'autoriser le Maire à établir un forfait financier dans le cadre d'une location longue durée établie par convention

Le Maire,
Jean-Marc DELAITRE
MAIRIE DE PECQUEUSE
ESSONNE